

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT N° VA1-39

#### **CONCERNANT LA MODERNISATION DES SYSTÈMES DE FACTURATION ET DE MESURAGE D'ÉLECTRICITÉ ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y SONT RATTACHÉS**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, QUE lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025, le conseil de la Ville d'Amos a adopté le règlement n° VA1-39 concernant la modernisation des systèmes de facturation et de mesurage d'électricité et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2025, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise de la directrice de la normalisation, de l'information financière et du financement, Mme Katia Chastenay, a approuvé ledit règlement.

Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 4 décembre 2025.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 4 décembre 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 4 décembre 2025

(s) Mariane Michaud, greffière